

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2021-070 en date du 20 Mars 2021  
Portant sur la DETR 2021 :  
Travaux de réhabilitation et rénovation énergétique du siège social de la  
Communauté de Communes**

L'an Deux Mille Vingt et un, le vingt mars à 08 heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Omnisport André Vénuat à AUZANCES, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre DESARMENIEN.

Date de convocation du Conseil 11/03/2021.

Nombre de conseillers en exercice : 62

Présents : 41	Votants : 50	POUR : 50
Pouvoirs : 9	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 12	Exprimés : 50	

**Présents :** MM., DESARMENIEN, VENTENAT, PAYARD C, SIMON, SIMONET V, BIGOURET, VERDIER, GRANGE, GRASS, JAMME, BERTHON, SCARAMUCCIA, PICHOT, ECHEVARNE, PERRIER S, ROUX, LUQUET L, PIERRON, RICHIN, MICHON, CONCHON, PERRIER F, FAUCONNET, MONTEIL, GRAVIÈRE, SOULEBOT, SCHMIDT, MOREAU, PLAS, DESGRANGES, LUQUET A, BERGER, MEANARD, FONTVIELLE, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, CHADAYRON, GLOMOT, PARROT, FAUCHER.

**Pouvoirs :** MM., JOULOT à ECHEVARNE, GALINDO à VERDIER, MORANCAIS à DESARMENIEN, ROULLAND à VENTENAT, MMES LE CORRE à BERTHON, VIRGOULAY à PLAS, GIRAUD-LAJOIE à SCHMIDT, RAMOS à FAUCONNET, VIALTAIX à DESGRANGES.

**Excusés :** MM. NOVAIS, D'HULSTER, DESCLOUX, BRUNET, FERRIER, BOUDINEAU, WELZER, CHAUSSAT, PINLON, COTENTIN, PAYARD J, CHEFDEVILLE.

**Secrétaire de séance : Françoise SIMON**

Rapporteur : Alexandre VERDIER, Vice-président

La Communauté de Communes, depuis 2017, réfléchit à la restructuration des espaces de travail.

En effet, au vu des organisations successives qui se mettent en place suite aux différentes orientations stratégiques prises par la collectivité, le site de la Direction, situé à Auzances, n'est plus adapté à la collectivité : manque de place, salle de réunion inadaptée, pas d'isolation acoustique des bureaux, pas de toilettes PMR, manque d'espaces repas et vestiaires pour les agents....

Par ailleurs, il est à noter également que le bâtiment présente des dysfonctionnements :

- Isolation du bâtiment défaillante que ce soit au niveau des huisseries qu'au niveau de la toiture,
- Système de chauffage au fioul obsolète (chaudière fioul âgée d'une vingtaine d'année),
- Accessibilité aux personnes à mobilité réduite à revoir.

Par ailleurs, dans le cadre d'un projet de déploiement d'une flotte de véhicules électriques, il va être nécessaire de repenser la partie de stockage des véhicules avec la mise en place de bornes de recharge électrique.

Accusé de réception en préfecture  
06133-2021-070-DE  
Date de télétransmission : 29/03/2021  
Date de dépôt en préfecture : 29/03/2021

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Dans le contexte économique tendu sur notre territoire, la Communauté de Communes souhaite apporter son soutien à l'activité économique de son territoire et, dans ce cadre, a décidé, aujourd'hui, de mettre en œuvre son projet qui permettra, dans le cadre de travaux de réhabilitation du site de la Direction, de soutenir l'économie locale et de contribuer à la transition écologique de notre territoire.

Il est à noter que ce dossier est au stade Avant-Projet Sommaire.

Une concertation a été engagée avec les représentants des organisations syndicales, l'assistante de prévention et les agents présents sur site. Le projet présenté a reçu un avis favorable du comité de pilotage mis en place ainsi que des instances paritaires (CT et CHSCT) réunies les 4 mars 2021.

Les travaux de réhabilitation du site porteront sur la réalisation de travaux sur l'ensemble du bâtiment qui accueillera 16 bureaux (contre 10 actuellement) ainsi qu'une salle de réunion en capacité d'accueillir les Conseils Communautaires (il est à noter qu'actuellement le site possède une salle de réunion pouvant accueillir au maximum 10 personnes et que les conseils communautaires sont organisés dans des salles mises à disposition par les communes d'accueil).

L'accueil actuellement à l'étage sera relocalisé au rez-de-chaussée.

Dans le cadre du volet de lutte contre le changement climatique et dans une optique d'économie d'énergie :

- La chaudière fioul actuelle sera remplacée par une pompe à chaleur,
- Une isolation thermique par l'extérieur sera réalisée,
- Des brise-soleils ou autre système permettant une régulation de la chaleur seront installés (il est à noter que la situation géographique du bâtiment et les grandes baies vitrées génèrent en été des conditions de travail difficiles),
- Une isolation acoustique des bureaux sera mise en place permettant de travailler dans de meilleures conditions.

Sur le site industriel inexploité à ce jour, jouxtant nos bureaux et accessible via une passerelle qui relie les deux bâtiments, il est proposé de réutiliser les espaces vestiaires et réfectoire existants, après réhabilitation, et de dédier une petite partie du site pour le stationnement de nos véhicules avec l'installation de bornes de recharges électriques.

Le coût des travaux est estimé à 1 067 474 € HT soit 1 280 968.80 € TTC

Pour mener à bien cette opération, il est proposé de déposer un dossier au titre de la DETR 2021 – Rubrique 6 – MAIRIES – BUREAUX ADMINISTRATIFS DES EPCI pour une demande de subvention de 533 737 Euros (50 % de 1 067 474 Euros HT)

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES	Montant HT
Travaux	997 000,00 €
Honoraires et prestations hors travaux	70 474,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 067 474,00 €</b>
RECETTES PRÉVISIONNELLES	Montant HT
DETR 50 %	533 737,00 €
DSIL 30 %	320 242,20 €
AUTOFINANCEMENT	
<b>TOTAL</b>	<b>1 067 474,00 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
025-20067593-0210320-2021-070-DE  
Date de télétransmission : 29/03/2021  
Date de réception en préfecture : 29/03/2021

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet tel que présenté ci-dessus,
- De valider le plan de financement présenté ci-dessus,
- D'autoriser le dépôt d'un dossier DETR pour l'année 2021,
- D'inscrire ces dépenses et recettes au budget primitif 2021,
- D'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 29 mars 2021  
Pour copie conforme, le 29 mars 2021

Le Président,  
**Pierre DESARMENIEN**

